



# PLAN STRATÉGIQUE DE LA PRATIQUE SPORTIVE SOUS CODE ROUGE

**FfG - SAISON 2020-2021**

Mise à jour : 15/01/2021

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>3</b>
La bulle sportive	3
Désinfection	3
Magnésie	4
<b>REGISTRE OBLIGATOIRE</b>	<b>4</b>
<b>GESTION DES CAS OU SUSPICION DES CAS AU SEIN DU CLUB</b>	<b>4</b>
Que faire si un pratiquant est suspecté d'avoir été contaminé ?	4
Que faire si un pratiquant est confirmé positif dans mon club ?	4
Que faire si un moniteur/entraîneur est suspecté d'avoir été contaminé parce qu'un pratiquant d'un de ses groupes est positif ?	5
Que faire si un moniteur/entraîneur est suspecté d'avoir été contaminé (en dehors du club) ?	5
Que faire si un moniteur/entraîneur est confirmé positif dans mon club ?	5
Que faire si j'ai connaissance d'un cas confirmé positif au sein du club et que ni la personne concernée ni le centre de tracing ne me contacte ?	5
Contacts à haut risque ou contact avec une personne positive	5
Deux cas positifs en 14 jours	6
Affiche Covid pour les clubs	7
<b>PROCESSUS GÉNÉRAL</b>	<b>8</b>
<b>CODE ROUGE</b>	<b>10</b>
<b>CONDITIONS GÉNÉRALES EN CODE ROUGE</b>	<b>11</b>
Respect des règles du Comité de concertation	11
Règles et recommandations spécifiques en fonction de l'âge des participants	13
Respect du Protocole Indoor (cf. protocole final indoor- FWB/ADEPS)	13
Evénements en intérieur	15
Evénements en plein air, dans des stades ouverts et/ou dans l'espace public (Parkour, etc.)	16
<b>RESPECT DES RÈGLES SPÉCIFIQUES À LA DISCIPLINE</b>	<b>17</b>
GAF / GAM	17
GR	18
TRA	19
TUM	20
ACRO	21
Danse	22
GPT	23
PK & FR	24

# INTRODUCTION

---

Un système de codes couleurs a été mis en place par les autorités pour faciliter la gestion de qui est sera autorisé ou pas en fonction des situations du moment.

La FfG vous propose cette brochure qui reprend la réglementation en la déclinant plus spécifiquement par discipline.

Restons vigilants, solidaires et rigoureux afin de contribuer au ralentissement des contaminations et de pouvoir faire vivre et partager notre passion.

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

---

Pour les activités en salle, veillez à bien ventiler les lieux avant et pendant les séances.

### La bulle sportive

Une bulle sportive est constituée du nombre de personnes (gymnastes et entraîneurs) présents en même temps dans la même salle et sur le même plateau. Elle est indépendante des autres bulles (sociale, scolaire). Une bulle peut être divisée en plusieurs groupes qui tournent aux différents agrès. Dans ce cas, il est conseillé de désinfecter le matériel partagé entre chaque groupe.

### Désinfection

La désinfection des agrès fixes et du matériel mobile s'effectue par pulvérisation d'une solution hydro alcoolique au moyen de pulvérisateurs à main ou industriels :



Pour des grandes superficies il est conseillé d'investir dans un pulvérisateur électrique qui permet de répandre la solution sur une plus grande surface ce qui permet la réduction de la consommation de produit.

Toutefois une protection (masque et combinaison) spécifique est conseillée pour la personne qui utilise la machine. Pour les petites surfaces et pour la désinfection entre les groupes le pulvérisateur manuel est plus approprié.

Attention, certains produits vendus peuvent endommager les agrès. Pour plus de renseignement contacter la FfG.

## Magnésie

### Voici quelques conseils pour la gestion de cet or blanc de la gymnastique.

1. La solution la plus radicale consiste à individualiser la magnésie. Ainsi chaque gymnaste possède sa boîte à magnésie (attention à bien marquer le nom du propriétaire sur le couvercle et le récipient). Le club recharge les boîtes individuelles X fois par période à définir (trimestre, mois semaine...). Cela permet de contrôler la consommation de chacun.
2. Autre solution pétillante de gestion des bulles. Il faut considérer le groupe à l'agrès comme une micro bulle et donc proposer un bac à magnésie par micro bulle qui suivra le groupe à tous les agrès.
3. Solution de la magnésie liquide désinfectante. Cette option est intéressante surtout pour le côté désinfectant à conseiller pour les groupes « loisirs » dans le cas où les membres de la bulle changent régulièrement. La « grip » reste toutefois différente de la magnésie traditionnelle, les sensations diffèrent d'un gymnaste à l'autre.

## REGISTRE OBLIGATOIRE

---

Une liste des participants, comprenant au minimum nom, prénom, numéro de téléphone ou adresse e-mail, doit être tenue et conservée minimum 14 jours calendrier afin de permettre le traçage en cas d'infection. Ces données ne peuvent être utilisées à d'autres fins que la lutte contre la COVID-19. Elles doivent être détruites après 14 jours calendrier et les participants doivent expressément donner leur accord. Les participants qui le refusent se voient l'accès refusé à l'activité.

## GESTION DES CAS OU SUSPICION DES CAS AU SEIN DU CLUB (AFFICHE RÉCAPITULATIVE)

---

**Préambule** : les personnes présentant des symptômes de Covid-19 ne doivent pas être autorisées à participer aux activités du club.

Il est conseillé à ces personnes de se faire tester dans les plus brefs délais.

Si la personne ne veut pas faire le test, interdisez l'accès aux activités pour une durée de 7 jours.

### Que faire si un pratiquant est suspecté d'avoir été contaminé ?

Le pratiquant suspecté d'avoir été contaminé doit passer un test dans les plus brefs délais. Nous vous recommandons, dans l'attente des résultats du test de dépistage, de suspendre toutes les activités du groupe avec qui il y a eu contact.

Si le résultat du test est négatif, le groupe du pratiquant peut reprendre les entraînements. Le pratiquant testé doit fournir la preuve que son test est revenu négatif.

### Que faire si un pratiquant est confirmé positif dans mon club ?

Le pratiquant confirmé positif doit rester en quarantaine pour un minimum de 7 jours. Sur avis médical, il peut reprendre 72h après la disparition complète des symptômes.

La bulle d'entraînement du pratiquant contaminé doit suspendre ses activités pour une durée de 7 jours. En cas de contact rapproché avec le pratiquant testé positif, nous recommandons aux membres de la bulle d'effectuer un test de dépistage au 5<sup>ème</sup> jour de la mise en quarantaine.

La personne contaminée fournira à la cellule tracing du SPF Santé les coordonnées de ses contacts des 14 derniers jours. Cette personne aura besoin de la collaboration du club (via le registre obligatoire) pour communiquer ses contacts au sein du club. La cellule tracing peut également vous contacter directement pour obtenir les contacts de la personne concernée au sein du club.

## **Que faire si un moniteur/entraîneur est suspecté d'avoir été contaminé parce qu'un pratiquant d'un de ses groupes est positif ?**

Les entraînements du groupe du pratiquant sont suspendus pour 7 jours (voir plus haut). Les entraînements peuvent continuer pour les autres groupes mais doivent être pris en charge par un autre moniteur/entraîneur en attente du résultat du test de dépistage du moniteur/entraîneur. Il est conseillé de renforcer les mesures de désinfection durant cette période.

Si le résultat du test est négatif pour le pratiquant et le moniteur/entraîneur, il peut reprendre les entraînements de ses groupes. Si uniquement le moniteur/entraîneur est négatif, il peut reprendre les entraînements dans les groupes dont ne fait pas partie le pratiquant testé positif.

## **Que faire si un moniteur/entraîneur est suspecté d'avoir été contaminé (en dehors du club) ?**

Nous vous recommandons, dans l'attente des résultats du test de dépistage, de suspendre toutes les activités du ou des groupe(s) dont il a la charge.

Si le résultat du test est négatif, le(s) groupe(s) du moniteur/entraîneur peu(ven)t reprendre les entraînements.

## **Que faire si un moniteur/entraîneur est confirmé positif dans mon club ?**

Les entraînements du/des groupes dont il a eu la charge sont immédiatement suspendus dès que vous en prenez connaissance pour une durée de 7 jours.

La personne contaminée fournira à la cellule tracing du SPF Santé les coordonnées de ses contacts des 14 derniers jours. Cette personne aura besoin de la collaboration du club (via le registre obligatoire) pour communiquer ses contacts au sein du club. La cellule tracing peut également vous contacter directement pour obtenir les contacts de la personne concernée au sein du club.

## **Que faire si j'ai connaissance d'un cas confirmé positif au sein du club et que ni la personne concernée ni le centre de tracing ne me contacte ?**

Les entraînements du groupe dont fait partie la personne concernée sont immédiatement suspendus dès que vous en prenez connaissance pour une durée de 7 jours.

Avertissez les membres du groupe qu'un cas de Covid-19 a été détecté chez un membre du groupe (attention, afin de respecter la loi sur la vie privée, ne citez pas le nom de la personne). Conseillez-leur de contacter leur médecin traitant afin de pouvoir effectuer un test dans un centre de testing.

## **Contacts à haut risque ou contact avec une personne positive**

Un contact est considéré à haut risque lorsqu'il a duré plus de 15 minutes à moins d'1m50 de distance sans masque ni protection.

Si un pratiquant ou en entraîneur/moniteur est suspecté d'être atteint du COVID-19, il doit se mettre en quarantaine et passer un test de dépistage dans les plus brefs délais (voir plus haut).

Nous recommandons de mettre également en quarantaine la bulle d'entraînement du pratiquant/entraîneur/moniteur jusqu'aux résultats du test.

## Deux cas positifs en 14 jours

Dans le cas où votre structure observe deux cas positifs au sein d'une même bulle, tous les pratiquants de cette bulle doivent observer 7 jours de quarantaine à dater du dernier contact à haut risque. Ils doivent consulter leur médecin et se soumettre à un test de dépistage au jour 5.

En cas de résultat négatif, les sportifs peuvent reprendre leurs activités après les 7 jours de quarantaine.

En cas de résultats positifs, les sportifs peuvent reprendre leur activités sportives et autres minimum 7 jours après la date du test s'ils sont asymptomatiques ou 72/h après les derniers symptômes si ceux-ci se développent.

Le responsable du club prend contact avec l'[AVIQ en Wallonie](#) ou la [COCOM](#) à Bruxelles qui prendra les mesures nécessaires et informera le dirigeant des modalités de reprise.

**Bien qu'il n'existe à notre connaissance aucune base juridique (loi, arrêté, etc.) vous contraignant à la suspension des entraînements et/ou compétitions dans le cas d'un sportif testé positif au Covid-19 et bien que chaque cas mérite une réaction appropriée, les différentes informations venant des instances gouvernantes (Ministre des Sports et SPF Santé) incitent donc à la suspension des activités du groupe concerné après tout contact à haut risque (contact rapproché de plus de 15 minutes notamment).**

# PROCÉDURES SPORTIVES EN CAS DE SYMPTÔMES OU RISQUE COVID-19



## SI PRATIQUANT OU MONITEUR SUSPECTÉS DE COVID (TOUS ÂGES) :

**Le pratiquant ou le moniteur est écarté. Il lui est conseillé de consulter un médecin et de se soumettre à un test covid-19 ou si pas testé, interdiction d'accès aux activités pour une durée de minimum de 7 jours.**

Nous vous recommandons de **suspendre** toutes les activités de **la bulle d'entraînement** du pratiquant ou du moniteur contaminé en attendant les résultats du test.

### **SI TEST NÉGATIF**

**Reprise** des activités pour le pratiquant ou le moniteur avec preuve de son test négatif .

### **SI TEST POSITIF**

**Obligation de suspendre les activités** pour le pratiquant ou le moniteur contaminé.

**Obligation de suspendre** les activités de toute la **bulle d'entraînement** du pratiquant ou du moniteur contaminé pour une durée de 7 jours minimum et **recommandation** aux membres de la bulle d'effectuer un test de dépistage (le 5<sup>ème</sup> jour de la mise en quarantaine).

**Reprise** des activités sportives sur avis médical (pour la personne contaminée) après une mise en quarantaine de minimum 7 jours et si symptômes, reprise minimum 72h après la disparition de ceux-ci.

**Soyons un sport exemplaire,  
à tous nous vous souhaitons une excellente saison !**

# PROCESSUS GÉNÉRAL



**Pas de risque** : un vaccin est disponible et/ou l'immunité collective s'est développée.  
Des contacts peuvent avoir lieu. L'hygiène des mains reste nécessaire.



**Risque faible** : propagation limitée du virus.  
Les contacts sont limités et peuvent avoir lieu en respectant les conditions de sécurité.



**Risque modéré** : transmission systématique du virus.  
Les contacts sont limités à l'essentiel. Ils ont lieu lorsque les facteurs de risque sont sous contrôle.



**Risque élevé** : transmission systématique du virus.  
Les contacts sont évités au maximum.

1. Les restrictions sont progressives en fonction de la couleur : vert, jaune, orange, rouge.
2. Un code couleur, le jaune, l'orange ou le rouge, limite toujours les mesures du code couleur précédent.
3. Chaque code couleur est décliné en protocoles spécifiques.

## CODE VERT

Toutes les activités sportives Indoor sont possibles, comme avant la pandémie.

Code VERT	12 ans et -	13 ans et +
Compétition	Autorisé	Autorisé
Rassemblement/Stage	Autorisé	Autorisé
Entraînement en salle	Autorisé	Autorisé
Densité Participants	Illimité	Illimité
Contact entre Gymnaste	Autorisé	Autorisé
Contact aide parade	Autorisé	Autorisé
Vestiaires/ Douches	Oui	Oui
Public	Illimité	Illimité

## CODE JAUNE

Les activités sportives indoor sont possibles, selon le protocole code jaune.

Code Jaune	12 ans et -	13 ans et +
Compétition	Autorisé sous conditions	Autorisé Sous conditions
Rassemblement/Stage	Autorisé sous conditions	Autorisé sous conditions
Entraînement	Autorisé	Autorisé
Densité Participant	1/10M2 Ou Maximum 50	1/10M2 Ou Maximum 50
Contact entre Gymnaste	Autorisé	Autorisé
Contact aide parade	Autorisé	Autorisé
Vestiaires/ Douches	Oui	Oui
Public	Suivant le protocole validé par Arrêté Ministériel	Suivant le protocole validé par Arrêté Ministériel

## CODE ORANGE

Les activités sportives indoor sont possibles, selon le protocole code orange.

Code Orange	12 ans et -	13 ans et +
Compétition	Autorisé sous conditions	Autorisé Sous conditions
Rassemblement/Stage	Autorisé sous conditions	Autorisé sous conditions
Entraînement	Autorisé	Autorisé
Densité Participant	1/10M2 Ou Maximum 50	1/10M2 Ou Maximum 50
Contact entre Gymnaste	Autorisé	Non autorisé
Contact aide parade	Limité	Non autorisé
Vestiaires/ Douches	Non	Non autorisé
Public	Autorisé - indoor 200 personnes maximum	

## CODE ROUGE

Les activités sportives indoor sont possibles, selon le protocole code rouge.

Code Rouge	12 ans et -	13 ans et +
Compétition	Autorisé	Non autorisé
Rassemblement/Stage	Autorisé	Non autorisé
Entraînement	Autorisé	Non autorisé
Densité Participant	1/10M2 Ou Maximum 50	Non autorisé
Contact entre Gymnaste	Autorisé	Non autorisé
Contact aide parade	Limité	Non autorisé
Vestiaires/ Douches	Non	Non autorisé
Public	1 personne du ménage/ participant si l'infrastructure le permet	Non autorisé

# PLAN STRATÉGIQUE

## CODE ROUGE

FfG - SAISON 2020-2021

FÉDÉRATION FRANCOPHONE DE GYMNASTIQUE ET DE FITNESS

[www.FfGym.be](http://www.FfGym.be)

# CONDITIONS GÉNÉRALES EN CODE ROUGE

*La pratique en salle quelle que soit la discipline est conditionnée au respect de trois séries de mesures :*

## ● Respect des règles du Comité de Concertation

### Les 6 règles d'or à respecter impérativement :

1. Respectez les règles d'hygiène (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains,...) ;
2. Privilégiez les activités en plein air. En cas d'impossibilité, aérez les locaux ;
3. Pensez aux personnes des groupes à risques ;
4. Gardez une distance d'1m50 avec les autres personnes. Les personnes habitant sous le même toit et les enfants de moins de 12 ans entre eux peuvent avoir un contact dit « rapproché » ;
5. Contacts rapprochés : chaque membre d'une famille a le droit d'avoir un contact rapproché. Les familles ne peuvent inviter chez elle qu'un seul contact rapproché à la fois. Un contact rapproché est un contact avec une personne à moins d'1m50 sans masque pendant 15 minutes ;
6. Rencontre en extérieur : règle des quatre personnes, soi-même compris, en respectant les distances et le port du masque.

### Règles complémentaires :

1. Couvre-feu sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 22h à 6h du matin ;
2. Vente de boissons et de nourriture interdite. Buvettes et cafétérias fermées ;
3. Port du masque obligatoire en dehors de l'activité sportive ;
4. Les clubs et structures sportives déterminent une équipe de référents COVID chargée de mettre en place les mesures sanitaires, de sensibiliser et d'informer les usagers (sportifs, spectateurs,...) à leur respect ;
5. Les entraînements et compétitions amateurs sont suspendus pour les personnes dès 13 ans ;
6. Les entraînements et compétitions professionnelles se déroulent à huis clos.

## Important !

Des restrictions ou mesures particulières peuvent être prises de manière spécifique sur un territoire donné par les autorités communales, provinciales ou régionales. Veuillez vérifier auprès des autorités compétentes.

CODE ROUGE 15/01/2021	OUTDOOR		INDOOR	
	12 ans et -	13 ans et +	12 ans et -	13 ans et +
Entraînement Compétition/ championnat	Autorisé sans restriction	Autorisé avec restrictions	Autorisé sans restrictions	Interdit
Densité (participant)	Maximum 50/groupe encadrant compris	Max 4/groupe en pratique individuelle sans encadrant. La pratique structurée n'est pas permise	Maximum 50/groupe encadrant compris	Interdit
Contact	Limité	Limité	Limité	Interdit
Vestiaires/ douches	Non	Non	Non	Interdit
Public	Autorisé sous conditions	Autorisé sous conditions	Autorisé sous conditions	Interdit

# RESPECT AU SPORT



## MASQUE OBLIGATOIRE

AVANT ET APRÈS  
L'ENTRAÎNEMENT ET  
POUR LES NON-PRATIQUANTS



## DISTANCE PHYSIQUE

DANS LA MESURE DU POSSIBLE



## SUIVI DES PROTOCOLES

ET DES RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES  
D'ORDRE INTÉRIEUR



## LAVAGE DES MAINS

RÉGULIÈREMENT À L'EAU  
ET AU SAVON,  
OU AU GEL  
HYDROALCOOLIQUE



SUIVEZ RÉGULIÈREMENT NOS NEWSLETTERS  
[www.aes-asbl.be](http://www.aes-asbl.be) / [www.aisf.be](http://www.aisf.be)

  
ASSOCIATION DES ÉTABLISSEMENTS SPORTIFS

  
CONSEILS EN  
GESTION SPORTIVE

## ● Règles et recommandations spécifiques en fonction de l'âge des participants (cf. protocole - FWB/ADEPS)

### Les enfants nés en 2008 et qui n'ont pas encore 13 ans et après :

1. Toutes les disciplines avec et sans contact sont autorisées en INDOOR et en OUTDOOR ;
2. Ces activités nécessitent l'autorisation de l'autorité locale (commune ou province) si elles ne sont pas organisées par cette dernière. Cette autorisation peut être générale ou par dossier ;
3. Entraînements en club autorisés ;
4. Compétitions autorisées ;
5. Taille du groupe limitée à 50 personnes, entraîneur compris :
  - o 1 personne/10m<sup>2</sup>
  - o Encadrement systématique obligatoire
  - o L'entraîneur porte le masque constamment et conserve ses distances dans la mesure du possible ;
6. Vestiaires et douches fermés ;
7. Public limité à une personne du ménage des participants.

### Les enfants nés en 2008 et qui ont 13 ans et avant :

1. Toutes les infrastructures sportives indoor, publiques et privées, de nature compétitive ou de loisir, ne sont pas accessibles pour les personnes de plus de 12 ans ;
2. Le sport organisé (en club, les cours de sport, en groupe ou entraînements personnels,...) est interdit ;
3. Les parties extérieures des infrastructures sportives sont ouvertes uniquement dans le cadre d'une pratique sportive libre INDIVIDUELLE. Les rassemblements sont interdits ;
4. L'activité physique extérieure, en dehors des infrastructures sportives outdoor, est autorisée de manière individuelle, avec les membres du ménage, ou avec votre contact rapproché. Un maximum de 4 personnes, incluant soi-même, peut faire une activité physique (hors infrastructure) dans le respect des distances sociales. Les rassemblements de plus de 4 personnes sont interdits.

## ● Règles et recommandations spécifiques pour les sports pratiqués à l'intérieur (INDOOR) :

1. Les clubs et structures sportives déterminent une équipe de référents COVID chargée de mettre en place les mesures sanitaires, de sensibiliser et d'informer les usagers (sportifs, spectateurs,...) à leur respect ;
2. Les toilettes, distributeurs et DEA doivent rester accessibles ;
3. Les vestiaires et les douches sont fermés ;
4. Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de ventilation et d'aération ;
5. Si l'infrastructure a été occupée, faire suivre le nettoyage d'une désinfection (à l'eau de Javel diluée par exemple) des zones critiques, comme les poignées de porte, les interrupteurs, les robinets, les sanitaires, les rampes... ;
6. Elaboration de « check-lists » des zones critiques auxquelles il convient d'apporter une attention particulière en matière de nettoyage et désinfection quotidienne ;
7. Gestion du bien-être du personnel, se référer au site : [https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/news/Guidegenerique\\_light.pdf](https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/news/Guidegenerique_light.pdf) ;
8. Lorsqu'une infrastructure présente plusieurs plateaux sportifs, une séparation physique pleine de minimum 1m80 de hauteur et sur toute la longueur commune aux surfaces doit être prévue si différents groupes sont présents ;
9. Le moniteur qui encadre plusieurs groupes de 50 participants/semaine devra maintenir une distance de minimum 5m vis-à-vis des participants ou s'équiper d'un matériel de protection (masque, visière, écran plexiglass,...) ;
10. En dehors de la pratique sportive, le port du masque est une consigne stricte à partir de 12 ans (le public, les sportifs, le personnel sportif, d'entretien et extra-sportif, et ce, dans les espaces communs et sur les bords du terrain) ;

11. Le matériel sportif et non sportif mais touché régulièrement (p.ex : interrupteurs) doit être désinfecté régulièrement avec une solution hydro-alcoolique (70% éthanol 30% eau) ;
12. Le gestionnaire veille à prévoir un affichage et à effectuer un rappel régulier des mesures d'hygiène sanitaire à respecter. Pour les enfants, il y a lieu de prévoir une distribution des consignes aux parents et encadrants ;
13. Disposer d'un local « Covid » permettant de procéder à l'isolement d'une personne qui présenterait des symptômes ou qui vient d'être contactée par la cellule « tracing » (respect du protocole ad hoc).

### Recommandations avant la pratique sportive en code rouge :

1. Les règles d'hygiène restent d'application **en dehors** des activités sportives :
  - Lavage des mains avant et après l'activité ;
  - Port du masque avant et après l'activité pour toutes les personnes de plus de 12ans;
  - Respect de la distanciation (1m50) ;
  - Identification et affichage d'un horaire par groupe de dépôt et de reprise des participants.
2. Prévoir un parcours de circulation afin de respecter la distanciation sociale à l'arrivée et au départ des participants ;
3. En supplément, stations de distribution de gel hydro-alcoolique par exemple à l'accueil, à l'entrée des salles.

### Recommandations pendant la pratique sportive :

1. Prévoir une superficie de terrain de minimum 10m<sup>2</sup> par participant.
2. Les groupes ne peuvent excéder 50 participants, encadrant compris, par infrastructure sportive;
3. Lorsqu'une infrastructure présente plusieurs surfaces sportives, une séparation physique pleine de minimum 1m80 de hauteur et sur toute la longueur commune aux surfaces doit être prévue ;
4. Les spectateurs sont interdits ;
5. Un circuit de déplacement spécifique à chaque centre sportif doit être prévu et doit permettre d'éviter les croisements;
6. Chacun conserve son sac de sport à proximité en y laissant ses effets personnels à l'intérieur ; Collations et boissons doivent être personnelles ;
7. Les fontaines d'eau sont interdites (en cas d'oubli, privilégier de petites bouteilles d'eau);

### Recommandations après la pratique sportive :

1. Se laver/désinfecter les mains après l'activité ;
2. Prévoir une ventilation/aération complète et un nettoyage au savon effectué par du personnel technique de la salle entre chaque groupe distinct/séance ;
3. Nettoyer et désinfecter tout le matériel partagé avec une solution hydroalcoolique (70% éthanol 30% eau).

## ● Événements en intérieur

***Seuls les sportifs nés en 2008 et après et qui n'ont pas encore 13 ans peuvent prendre part à des événements et compétitions.***

1. Pour les événements ponctuels dans l'espace public, un outil en ligne est disponible ([www.covideventriskmodel.be](http://www.covideventriskmodel.be)) et sert de référence aux autorités locales dans l'octroi des autorisations pour ces événements ;
2. Les toilettes et lavabos sont accessibles ;
3. Les DEA sont accessibles ;
4. Les vestiaires et les douches restent fermés ;
5. Tous les supports touchés par les spectateurs (1 personne du ménage/ participant maximum si l'infrastructure permet d'accueillir du public en toute sécurité) doivent être désinfectés régulièrement (poignée de porte, rampes, interrupteurs...) ;
6. Prévoir des points de désinfection des mains à des endroits réguliers (distributeurs de solution désinfectantes) ;
7. Le personnel doit être protégé par un système de protection adéquat (plexiglass, masque, visière...) ;
8. Une personne de contact est désignée et son identification est rendue publique afin que les clients et les membres du personnel puissent signaler une éventuelle contamination par le coronavirus COVID-19 afin de faciliter le contact tracing ;
9. Dans la mesure du possible, ouvrez autant que possible les portes et fenêtres ;
10. Lorsque vous utilisez des tentes, l'idéal est de laisser ouverts autant de pans latéraux que possible ;
11. Si vous utilisez une climatisation, il est recommandé d'utiliser le mode d'extraction ;
12. Évitez toujours la recirculation de l'air et coupez les ventilo-convecteurs. S'il y a malgré tout une recirculation de l'air, l'appareil doit être équipé d'un filtre HEPA.

## ● Événements en plein air, dans des stades ouverts et/ou dans l'espace public (Parkour, etc.)

1. Toutes les disciplines sportives sont autorisées sous conditions ;
2. Une personne du ménage/ participant peut assister à l'événement ;
3. Les règles de distanciation sociale doivent être respectées au sein du public sauf pour les personnes issues de la même bulle sociale ;
4. Pour les événements ponctuels dans l'espace public, un outil en ligne est disponible ([www.covideventriskmodel.be](http://www.covideventriskmodel.be)) et sert de référence aux autorités locales dans l'octroi des autorisations pour ces événements. L'utilisation de cet outil est obligatoire pour ceux dépassant le nombre maximal de 200 participants. Il appartient à l'organisateur d'introduire les données dans l'outil et d'en transmettre les résultats à l'autorité communale. Une évaluation positive de la matrice n'est qu'indication et non une autorisation automatique. L'autorité communale intègre cet avis dans l'analyse de risque multidisciplinaire afin de se prononcer sur l'octroi d'une autorisation ;
5. Pour les zones se trouvant sur la voie publique, se référer aux décisions prises par les autorités communales, provinciales ou régionales ;
6. Les toilettes et lavabos sont accessibles ;
7. Les DEA sont accessibles ;
8. Prévoir des points de désinfection des mains à des endroits réguliers (distributeurs de solution désinfectantes) ;
9. Il est recommandé de mettre en place un système de réservation et/ou de procéder à des ventes de ticket d'entrée préalablement au jour de l'événement ;
10. Les parkings doivent permettre d'accueillir le nombre de personnes prévues ;
11. Une personne de contact est désignée et son identification est rendue publique afin que les clients et les membres du personnel puissent signaler une éventuelle contamination par le coronavirus COVID-19 afin de faciliter le contact tracing.

# RESPECT DES RÈGLES SPÉCIFIQUES À LA DISCIPLINE

## GAF / GAM

### Respect des règles du Comité de Concertation

### Respect du protocole Indoor

### Respect des règles spécifiques :

1. Lavage des mains avant et après passage sur chaque engin/utilisation de matériel commun ;
2. Désinfection du matériel entre chaque groupe avec une solution hydro-alcoolique (70% éthanol 30% eau) ;
3. Privilégier la magnésie liquide contenant une solution désinfectante (70%) ;
4. L'activité sportive est interdite pour les gymnastes nés en 2008 et qui ont déjà 13 ans et avant.

### Recommandation de la FfG :

Entraîneur	Le port du masque, quel que soit l'âge des gymnastes du groupe est obligatoire en cas de non-respect des distances de sécurité. Le masque et/ou la visière plexi est obligatoire pour les entraîneurs intervenant sur plusieurs groupes. Se laver les mains avant de commencer la séance et après la fin de la séance.
Manipulation, aide et parade	Pour l' <b>entraîneur</b> intervenant sur <b>un seul groupe</b> : contact possible avec masque obligatoire. Pour l' <b>entraîneur</b> intervenant sur <b>plusieurs groupes</b> : contacts limités.
Gymnastes	Venir avec le maximum de matériel individuel dans son sac. Se laver les mains avant de commencer la séance et après la fin de la séance. Élastiques PP/élastiques cheveux/ Foam roll/ Essuie/ Bac à magnésie / Gourde d'eau/ Maniques/ Sangles. Les équipements seront tous placés dans le sac individuel et non dans le gymnase.
Magnésie et magnésie liquide	Cette magnésie est variablement appréciée des gymnastes pour la qualité du « grip » qu'elle procure. Cependant elle est efficace pour la désinfection des mains entre les passages. Par la suite les gymnastes peuvent mettre leur propre magnésie.  
Sol	Utilisation de sur tapis pvc conseillé. Répartition des gymnastes par bandes conseillé.
Trampoline	Sur-tapis conseillé pour les tombés dos/ventre.
Fosses de réception	Utilisation d'un sur- tapis PVC recommandé.



# GR

## Respect des règles du Comité de Concertation

### Respect du protocole Indoor

#### Respect des règles spécifiques :

1. Lavage des mains avant et après passage sur chaque engin/utilisation de matériel commun ;
2. Désinfection du matériel entre chaque groupe avec une solution hydro-alcoolique (70% éthanol 30% eau) ;
3. L'activité sportive est interdite pour les gymnastes nées en 2008 et qui ont déjà 13 ans et avant.

#### Recommandation de la FfG :

Entraîneur	Le port du masque est conseillé pendant la séance quel que soit l'âge des gymnastes du groupe. Il est obligatoire en cas de non-respect des distances de sécurité. Le masque et/ou la visière plexi est obligatoire pour les entraîneurs intervenant sur plusieurs groupes. Se laver les mains avant de commencer la séance et après la fin de la séance.
Manipulation aide et parade	Pour l' <b>entraîneur</b> intervenant sur <b>un seul groupe</b> : contact possible avec masque obligatoire. Pour l' <b>entraîneur</b> intervenant sur <b>plusieurs groupes</b> : contacts limités.
Gymnastes	Venir avec le maximum de matériel individuel dans son sac. Se laver les mains avant de commencer la séance et après la fin de la séance. Élastiques PP/élastiques cheveux/ Foam roll/ Essuie/ Gourde d'eau. Les équipements seront tous placés dans le sac individuel et non dans le gymnase.

Échange d'engins autorisé pour les gymnastes du même groupe. Avec désinfection des mains entre chaque engin et désinfection de l'engin entre chaque session. Si possible garder le même set d'engin pour chaque groupe.

La sono peut être un vecteur de transmission si elle est manipulée par plusieurs personnes. Dans ce cas, veiller à la désinfection entre chaque utilisation des surfaces de contact.

# TRA

## Respect des règles du Comité de Concertation

### Respect du protocole Indoor

#### Respect des règles spécifiques :

1. Lavage des mains avant et après passage sur chaque engin/utilisation de matériel commun ;
2. Désinfection du matériel entre chaque groupe avec une solution hydro-alcoolique (70% éthanol 30% eau);
3. L'activité sportive est interdite pour les gymnastes nés en 2008 et qui ont déjà 13 ans et avant.

#### Recommandation de la FfG :

Entraîneur	Le port du masque est conseillé pendant la séance quel que soit l'âge des gymnastes du groupe. Il est obligatoire en cas de non-respect des distances de sécurité. Le masque et/ou la visière plexi est obligatoire pour les entraîneurs intervenant sur plusieurs groupes. Se laver les mains avant de commencer la séance et après la fin de la séance.
Manipulation aide et parade	Pour <b>l'entraîneur</b> intervenant sur <b><u>un seul groupe</u></b> : contact possible avec masque obligatoire. Pour <b>l'entraîneur</b> intervenant sur <b><u>plusieurs groupes</u></b> : contacts limités.
Gymnastes	Venir avec le maximum de matériel individuel dans son sac. Se laver les mains avant de commencer la séance et après la fin de la séance. Élastiques PP/élastiques cheveux/ Foam roll/ Essuie/ Gourde d'eau. Les équipements seront tous placés dans le sac individuel et non dans le gymnase.

4 gymnastes recommandés par trampoline répartis autour du cadre.

Lavage/ désinfection des mains avant chaque passage.

1 tapis de sécurité par groupe et par trampoline.

# TUM

## Respect des règles du Comité de Concertation

### Respect du protocole Indoor

#### Respect des règles spécifiques :

1. Lavage des mains avant et après passage sur chaque engin/utilisation de matériel commun ;
2. Désinfection du matériel entre chaque groupe avec une solution hydro-alcoolique (70% éthanol 30% eau);
3. L'activité sportive est interdite pour les gymnastes nés en 2008 et qui ont déjà 13 ans et avant.

#### Recommandation de la FfG :

Entraîneur	Le port du masque est conseillé pendant la séance quel que soit l'âge des gymnastes du groupe. Il est obligatoire en cas de non-respect des distances de sécurité. Le masque et/ou la visière plexi est obligatoire pour les entraîneurs intervenant sur plusieurs groupes. Se laver les mains avant de commencer la séance et après la fin de la séance.
Manipulation aide et parade	Pour <b>l'entraîneur</b> intervenant sur <b><u>un seul groupe</u></b> : contact possible avec masque obligatoire. Pour <b>l'entraîneur</b> intervenant sur <b><u>plusieurs groupes</u></b> : contacts limités.
Gymnastes	Venir avec le maximum de matériel individuel dans son sac. Se laver les mains avant de commencer la séance et après la fin de la séance. Élastiques PP/élastiques cheveux/ Foam roll/ Essui/ Gourde d'eau. Les équipements seront tous placés dans le sac individuel et non dans le gymnase.

Utilisation de tapis PVC conseillés pour les réceptions si possible le même par groupe.  
Lavage/désinfection des mains avant chaque passage.

# ACRO

Respect des règles du Comité de Concertation

Respect du protocole Indoor

Respect des règles spécifiques :

## Activité Limitée

1. Activité avec contact seulement pour les gymnastes nés en 2008 et qui n'ont pas encore 13 ans et après;
2. L'activité sportive est interdite pour les gymnastes nés en 2008 et qui ont déjà 13 ans et avant.

## Exception :

1. Les membres d'une famille vivant sous le même toit.

## Recommandation de la FfG :

Entraîneur	Le port du masque est conseillé pendant la séance quel que soit l'âge des gymnastes du groupe. Il est obligatoire en cas de non-respect des distances de sécurité. Le masque et/ou la visière plexi est obligatoire pour les entraîneurs intervenant sur plusieurs groupes. Se laver les mains avant de commencer la séance et après la fin de la séance.
Manipulation aide et parade	Pour <b>l'entraîneur</b> intervenant sur <b><u>un seul groupe</u></b> : contact possible avec masque obligatoire. Pour <b>l'entraîneur</b> intervenant sur <b><u>plusieurs groupes</u></b> : contacts limités.
Gymnastes	Venir avec le maximum de matériel individuel dans son sac. Se laver les mains avant de commencer la séance et après la fin de la séance Élastiques PP/élastiques cheveux/ Foam roll/ Essuie/ Gourde d'eau. Les équipements seront tous placés dans le sac individuel et non dans le gymnase.

# DANSE

Respect des règles du Comité de Concertation

Respect du protocole Indoor

Respect des règles spécifiques :

## Activité Limitée

1. Activité avec contact seulement pour les gymnastes nés en 2008 et qui n'ont pas encore 13 ans et après
2. L'activité sportive est interdite pour les gymnastes nés en 2008 et qui ont déjà 13 ans et avant.

## Exception :

1. Les membres d'une famille vivant sous le même toit.

## Recommandation de la FfG :

Enseignant	Le port du masque est conseillé pendant la séance quel que soit l'âge des gymnastes du groupe. Il est obligatoire en cas de non-respect des distances de sécurité. Le masque et/ou la visière plexi est obligatoire pour les entraîneurs intervenant sur plusieurs groupes. Se laver les mains avant de commencer la séance et après la fin de la séance.
Manipulation aide et parade	Pour l' <b>entraîneur</b> intervenant sur <b>un seul groupe</b> : contact possible avec masque obligatoire. Pour l' <b>entraîneur</b> intervenant sur <b>plusieurs groupes</b> : contacts limités.
Danseurs	Venir avec le maximum de matériel individuel dans son sac. Se laver les mains avant de commencer la séance et après la fin de la séance. Les équipements seront tous placés dans le sac individuel et non dans le gymnase.

# GPT

## Respect des règles du Comité de Concertation

### Respect du protocole Indoor

#### Respect des règles spécifiques :

1. Revoir les règles spécifiques à chaque discipline concernée ;
2. L'activité sportive est interdite pour les gymnastes nés en 2008 et qui ont déjà 13 ans et avant.

Entraîneur	<p>Le port du masque est conseillé pendant la séance quel que soit l'âge des gymnastes du groupe. Il est obligatoire en cas de non-respect des distances de sécurité.</p> <p>Le masque et/ou la visière plexi est obligatoire pour les entraîneurs intervenant sur plusieurs groupes. Se laver les mains avant de commencer la séance et après la fin de la séance.</p>
Manipulation aide et parade	<p>Pour <b>l'entraîneur</b> intervenant sur <b><u>un seul groupe</u></b> : contact possible avec masque obligatoire.</p> <p>Pour <b>l'entraîneur</b> intervenant sur <b><u>plusieurs groupes</u></b> : contacts limités.</p>

## **PK & FR**

---

**Respect des règles du Comité de Concertation**

**Respect du protocole Indoor & Outdoor**

**Recommandations pendant la pratique sportive Indoor:**

1. Un circuit de déplacement spécifique doit être prévu et doit permettre d'éviter les croisements.
2. L'activité sportive est interdite pour les pratiquants nés en 2008 et qui ont déjà 13 ans et avant.

**Respect des règles spécifiques :**

1. Lavage/désinfection des mains avant et après la séance et avant chaque run;
2. Désinfection du matériel après chaque groupe.